

CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS

COMPTE RENDU

Séance du lundi 16 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le lundi seize novembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Salle des Fêtes de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres en exercice	23
Présents	22
Votants	22
Pouvoirs	0

Présents : Mesdames et Messieurs **BLANCHET** René, **COQUARD** Jean-Michel, **ROCHETTE** Myriam, **SCHMITT** Dominique, **PIERQUIN** Béatrice, **DEMAY** Jean-Claude, **NAPOLY** Marie-Hélène, **NEYRA** Marc, **BESSON** François, **GAGNEUX** Patricia, **DEPOND** Alexandra, **BELLOT** Laurence, **GUINARD** Thierry, **FUTIN** Fabrice, **PRIVOLT** Anne-Sophie, **GAUDIN** Frédéric, **GENEST** Christophe, **BURDIN** Frédéric, **FONTAINE** Vincent, **MILOT** Christine, **PACCOUD** Anaïs et **POTHRAT** Lucie

Pouvoirs : Néant

Absents : **LOBERMAYER** Nathalie

Secrétaire : **ROCHETTE** Myriam

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du lundi 12 octobre 2020 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II - AFFAIRES FONCIERES

➤ Déclarations d'intention d'aliéner

Quatre déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la Commune ne souhaite pas préempter :

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Acquéreur(s)	Adresse actuelle	Reçue en Mairie le
Propriété bâtie	286 Chemin de Gyre	SAS RIGAL INVEST (représentée par Jean-Philippe RIGAL)	LEMAITRE-SIMON Anny	27 Avenue Alsace Lorraine 01000 Bourg-en-Bresse	15-oct
Propriété bâtie	35 chemin du Froment	Clément DUMONT et Magali PORCHEREL	M. et Mme Florent BERTIN	3 Rue Flachet 69 100 Villeurbanne	15-oct
Propriété bâtie	593 Montée de Corbay	Pascal MEUNIER	Design concept immobilier	473 Rue Claude Vignard 69 400 Villefranche-sur-Saône	Non-mentionné

Propriété bâtie	48 Allée des Célestins	Benoit BALMONT et Bérengère BALIVET	Sandrine BONNAMOUR	230 Chemin les Pins 69 430 Lantignié	07-nov
------------------------	------------------------	--	--------------------	---	--------

III – AFFAIRES GENERALES

➤ Règlement intérieur du Conseil municipal

Monsieur le Maire indique qu'il appartient au Conseil municipal d'adopter son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation. Ce document a pour objet de fixer les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante, sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de règlement intérieur du Conseil municipal tel que figurant en annexe du présent document.

IV – AFFAIRES FINANCIERES

➤ Décision modificative n°2 - Budget principal

Monsieur Dominique Schmitt précise que le contenu du Budget Primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits. Cette décision modificative permet d'ajuster les crédits en fonction de l'avancement des projets d'investissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajuster le budget primitif principal de la Commune de Pommiers au titre de l'année 2020 de la manière suivante :

INVESTISSEMENT			
Article - Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
2115 - Sans opération	Terrains bâtis	+ 270 000.00 €	0.00 €
2135 – Sans opération	Installations et aménagement des constructions	+ 11 000.00 €	0.00 €
2152 – Sans opération	Installations de voirie	+ 1010.00 €	0.00 €
2158 – Sans opération	Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 3 000.00 €	0.00 €
2183 – Sans opération	Matériel de bureau	+ 16 000.00 €	0.00 €
2188 – Sans opération	Autres immobilisations corporelles	+ 55 000.00 €	0.00 €
Op.126 -2315	Installations, matériel et outillage techniques – Bâtiment Mairie	+ 10 000 €	0.00 €
2111 – Sans opération	Terrains nus	- 155 000.00 €	0.00 €
21571 – Sans opération	Matériel roulant	- 20 000.00 €	0.00 €
21578 – Sans opération	Matériel et outillage de voirie	- 4 000.00 €	0.00 €
2184 – Sans opération	Mobilier	- 28 000.00 €	0.00 €
Op.103 - 2313	Réaménagement bâtiments communaux	- 50 000.00 €	0.00 €

Op.122 - 2313	Pôle Salle des Fêtes et abords	- 106 010.00 €	0.00 €
Op.123 - 2115	Local Passerelles	- 3 000.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		0.00 €	0.00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la proposition de décision modificative n°2 telle que présentée et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

V – AFFAIRES SCOLAIRES

➤ APE - Convention d'occupation des locaux

Monsieur le Maire précise que la Mairie de Pommiers met à disposition de l'Association des Parents d'Elèves les locaux de l'école primaire et de l'école maternelle pour l'organisation des missions d'études et de garderies assurées par l'association. Ces locaux appartenant au domaine public de la Commune, la signature d'une autorisation d'occupation précaire et révocable au bénéfice de l'APE est nécessaire.

Il indique que cette convention a pour objet de formaliser l'utilisation des locaux scolaires pour les études surveillées et la garderie organisées par l'Association des Parents d'Elèves et d'en définir les conditions.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention d'occupation des locaux tel que figurant en annexe du présent document.

VI – PERSONNEL COMMUNAL

➤ Montant de l'enveloppe de la part CIA du RIFSEEP

Monsieur le Maire indique que le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est le système indemnitaire actuellement en vigueur pour les agents de la fonction publique territoriale. Il remplace la plupart des primes qui existaient avant sa mise en place.

Le RIFSEEP est composé de deux primes :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui tient compte des missions exercées par l'agent et des responsabilités qui lui sont confiées,
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) qui tient compte de la manière de servir et de la valeur professionnelle de l'agent.

Monsieur le Maire précise que, chaque année, l'enveloppe globale allouée au titre du CIA doit être votée pour permettre une adaptation de ce montant au nombre d'agents employés par la Mairie. Le nombre d'équivalents temps plein bénéficiant de cette prime étant passé de 16.59 en 2019 à 16,50 en 2020, Monsieur le Maire proposera de maintenir une enveloppe de CIA identique à celle de l'an passé, soit 15 000.00 €.

Béatrice Pierquin s'abstenant, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve l'enveloppe de 15 000.00 € proposée pour le complément indemnitaire annuel au titre de l'année 2020.

VII – TRAVAUX

➤ **Dissimulation de réseaux Chemin de Saint-Jean**

Fabrice Futin informe le Conseil que les opérations de génie civil ont été réalisées. La pré-réception des travaux aura lieu prochainement.

➤ **Travaux de voirie**

Jean-Michel Coquard indique que le programme intercommunal des travaux de voirie est sur le point d'être achevé.

➤ **Acquisition de matériel de voirie**

François Besson précise que deux entreprises ont été consultées pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux. L'acquisition du matériel sera réalisée dans la continuité de cette procédure de mise en concurrence.

VIII – URBANISME

➤ **Acquisition de la propriété bâtie dite « Maison Longchamp »**

Monsieur le Maire indique que la propriété bâtie située au 4 chemin de Bethléem, connue sous le nom de « Maison Longchamp » est à vendre. Il explique les raisons pour lesquelles il est dans l'intérêt de la Commune d'acquérir ce bien, notamment compte-tenu de sa localisation en cœur de village. Il précise que les services de France domaine ont été saisis d'une demande d'estimation du bien et ont rendu, après visite sur site, leur rapport d'expertise évaluant la propriété à un prix de 270 000.00 €.

Monsieur le Maire précise qu'il lui est nécessaire d'obtenir l'autorisation du Conseil afin de signer l'acte d'acquisition du bien susvisé et de procéder à cette opération pour le compte de la Commune par acte notarié.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'acquisition du bien immobilier cadastré section AM numéro 74 dans les conditions décrites, au prix de 270 000 € hors frais notariés et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien immobilier susvisé et à procéder à cette acquisition par acte notarié.

➤ **Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire précise que la loi ALUR du 27 mars 2014 organise un transfert de la compétence PLU aux structures intercommunales à compter du 1er janvier qui suit le renouvellement général des Conseils Municipaux. Ainsi, au 1er janvier 2021, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées sera par principe dotée de la compétence PLU, lequel deviendrait PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Toutefois, l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 prévoit un droit d'opposition des communes au transfert de compétence. Cette opposition, pour être retenue, doit être votée et rendue exécutoire par au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les enjeux attachés à ce document de planification et au transfert de sa gouvernance.

Jean-Claude Demay s'interroge sur l'opportunité de soumettre cette question qui comporte de forts enjeux à des Conseils municipaux encore inexpérimentés compte-tenu des récentes élections. Plusieurs conseillers mettent en avant le caractère inéluctable du passage à une compétence intercommunale à plus ou moins long terme. Dominique Schmitt détaille la procédure d'élaboration d'un PLUi et le rôle des communes dans ce processus. Thierry Guinard se questionne quant à l'impact de ce transfert sur les compétences dont dispose actuellement la Commune (droit de préemption etc.) et sur la pertinence de se prononcer sur cette opération sans que les modalités de répartition des rôles de chaque acteur aient été définies. Marc Neyra souligne le faible écart de marge de manœuvre des communes face aux documents de planification, qu'il s'agisse d'un PLU ou un PLUi. Jean-Michel Coquard fait part de ses inquiétudes quant à la perte de compétence de la commune. Béatrice Pierquin indique que, à travers la Communauté de communes, ce sont les communes qui la composent qui conservent le pouvoir de décision.

Le Conseil, après en avoir délibéré, se prononce de la façon suivante :

- **Pour le transfert** : René Blanchet, Marc Neyra, Marie-Hélène Napoly, Béatrice Pierquin, Dominique Schmitt, Anaïs Paccoud, Anne-Sophie Privolt **(7)**
- **Contre le transfert** : Jean-Claude Demay, Christophe Genest, Laurence Bellot, Lucie Pothrat, Frédéric Burdin, Vincent Fontaine **(6)**
- **S'abstient** : Fabrice Futin, Myriam Rochette, Jean-Michel Coquard, Alexandra Depondt, Thierry Guinard, Christine Milot, François Besson, Patricia Gaigneux, Frédéric Gaudin **(9)**

En conséquence, le Conseil, à la majorité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de ne pas s'opposer au transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes en application de l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

23h00 : Départ de Lucie Pothrat

➤ Point sur les dossiers en cours

	PC	DP	CUa	CUB	Recours PC	Rens. notaires	DAACT	DOC	Attest. non recours	Certif. adressage	Arrêté alignement
Quantité	5	6 dépôts dont 1 retrait	3	0	0	19	2	0	0	0	0

IX – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

➤ Activité des commissions

- Commission urbanisme

Béatrice Pierquin indique que la Commission a engagé le travail de préparation du projet Agora.

- Commission culture

Béatrice Pierquin précise que les habitants seront, dans la mesure du possible, sollicités au mois de janvier pour participer au projet de réalisation de la fresque.

Elle indique ensuite que l'instance décisionnelle du CCAB se prononcera le 28 novembre prochain sur la dissolution de l'organisme.

- Commission communication

Dominique Schmitt indique que l'élaboration du bulletin annuel a débuté. Il rappelle aux Présidents de commissions la nécessité de transmettre leurs articles dans les meilleurs délais.

- Commission développement durable et implication citoyenne

Marc Neyra précise qu'une présentation a été réalisée ce lundi 9 novembre par Cevidorées concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de certains bâtiments communaux. Plusieurs bâtiments ont été évoqués, notamment la Halle des Sports et l'atelier technique. Le Conseil sera prochainement amené à se prononcer sur l'opportunité et les modalités de réalisation de cette opération. La commission se réunira désormais chaque deuxième samedi du mois.

Concernant les modes de mobilité douce, Frédéric Gaudin précise que la commission souhaite réaliser un état des lieux des cheminements qui parcourent actuellement la Commune. La commission définira ensuite une typologie des besoins en la matière afin d'établir un plan d'actions à présenter au Conseil.

Marc Neyra indique qu'une plaquette d'information est disponible concernant les dangers du brulage à l'air libre. Cette documentation sera mise à disposition des administrés en Mairie.

- CCAS

Christine Milot précise que le CCAS mène un travail d'identification des personnes fragiles avec lesquelles il est nécessaire de maintenir un contact pendant cette période de confinement. Elle indique par ailleurs que les colis de Noël seront distribués début décembre et composés de produits locaux.

Le prochain Conseil municipal de jeunes est prévu le samedi 28 novembre. Il se déroulera vraisemblablement à distance compte-tenu de l'impossibilité de se réunir physiquement.

- Commission économie

Marie-Hélène Napoly informe les membres du Conseil de la bonne arrivée sur la Commune du nouveau boucher et du nouveau buraliste.

VII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Illuminations de Noël**

Fabrice Futin indique que la convention de location des illuminations de Noël a été renouvelée pour trois ans, après consultation et mise en concurrence. Il précise qu'il sera pertinent, à la prochaine échéance de la convention, d'envisager une acquisition du matériel lorsque l'ensemble des installations électriques auront été mises aux normes ce qui permettra à la commune de gagner en autonomie sur les opérations de pose et de dépose.

➤ **Exonérations de loyers - Remerciements de Laurence Baltazard**

Laurence Baltazard a transmis à la Mairie une lettre de remerciement à l'attention du Conseil suite à l'exonération de loyers dont a pu bénéficier son cabinet lors de la première période de confinement.

Prochain Conseil Municipal : Lundi 14 décembre à 20h30 à la Salle des Fêtes

Fin du Conseil : 00h00